



LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°139

CIRCULAIRE PLASTURGIE *Le 14 AVRIL 2015*

Dans la continuité de l'accord Prévoyance, FO contribue à l'amélioration de la Convention Collective de la PLASTURGIE et valide l'Accord relatif à la Formation Professionnelle

Le mercredi 25 mars 2015 s'est tenue la dernière réunion de négociation concernant « l'Accord National relatif à la Formation Professionnelle tout au long de la vie dans la Plasturgie ».

Après plusieurs réunions de négociation et un travail de fond pour vérifier l'ensemble des dispositions relatives à la Formation contenues dans la Convention Collective Nationale de la Plasturgie, la dernière Commission Mixte Paritaire sur le sujet a clos le travail accompli pour l'aboutissement d'un accord complet de 37 pages.

Tout en s'appuyant sur le précédent accord de 2012, cette nouvelle mouture apporte les modifications nécessaires pour y inclure les nouvelles dispositions issues de la loi du 5 mars 2014 et plus particulièrement le Compte Personnel de Formation (qui remplace le DIF), et l'Entretien Professionnel.

Grace à l'insistance de **FORCE OUVRIERE**, la Chambre Patronale a répondu favorablement à la majorité de nos revendications et sont donc contenues dans un texte qui, sans être le plus ambitieux, contribue à maintenir la Convention Collective de la Plasturgie à sa place dans la hiérarchie des normes.

Les principales évolutions et revendications FO contenues dans l'accord sont :

-  Suppression de toute notion d'adaptation au poste de travail, celle-ci reste de la responsabilité de l'employeur,
-  Retrait dans cet accord à tout ce qui rappelle la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences),
-  Instauration d'une contribution conventionnelle complémentaire de 0,15% pouvant être affectée à des actions de formation, des actions prioritaires définies en Commission Nationale Paritaire de l'Emploi ou bilan de compétence,
-  Abondement de la branche pour le Compte Personnel de Formation à la hauteur des heures manquantes ou 100% selon le type de formation (150 % pour les salariés à temps Partiel),





- FO** L'accord précise que la notion de progression salariale, vérifiée lors de l'entretien tous les 6 ans exclue les augmentations des minima de branche,
- FO** Ouverture d'une négociation en 2015 sur la reconnaissance et la valorisation dans l'accord Classification, d'une certification ou d'un Certificat de Qualification Professionnel obtenu par un salarié et mise en œuvre dans son emploi,
- FO** L'accord précise les modalités de mise en œuvre et d'application de l'entretien Professionnel : entretien possible aux salariés en fin de mandat électif et pas seulement en fin de mandat syndical, formation des managers à la conduite d'entretien, développer l'information des salariés sur la formation et l'entretien professionnel, entretien professionnel en Français, calendrier d'application des deux entretiens (biennal et des 6 ans)

FORCE OUVRIERE a toujours été actif et revendicatif dans la mise en place de la Formation Professionnelle dans la Plasturgie et continue de défendre ce droit pour tous les salariés, socle de l'évolution Professionnelle et salariale.

L'implication de FO dans toutes les instances liées à la Formation Professionnelle atteste de cet intérêt.

La FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE signera donc cet accord mais s'engage aussi à suivre son application, car le dévoiement d'anciens dispositifs tels le DIF incite à la plus grande prudence.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : contact@fedechimie-cgtfo.com - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>